

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 7

Votants : 12

Date de convocation :

07 mars 2022

Date d'affichage :

07 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

**Séance du 17 mars 2022**

**Présents** : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Céline PARIS, Clémence HARNIST,

**Absents excusés** : Dominique MOREL (pouvoir à Pascal BARBERET), Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Pierre SINDONINO (pouvoir à Serge SAUVAGERE), Florence CAPITAIN (pouvoir à Christine SIGONNEAU), Séverine TROMPARENT (pouvoir à Clémence HARNIST), Céline PORTOLES (pouvoir à Céline PARIS), Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

**Secrétaire de séance** : Christine SIGONNEAU

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DE BALAYAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5111-1 ;

Vu les statuts de la communauté de l'Auxerrois ;

Vu la délibération n°099 du 23 mars 2017 fixant les tarifs des services publics locaux pour l'année 2017 ;

Considérant la convention de prestation de service de balayage devant être établie entre la communauté de l'Auxerrois et la commune de Villefargeau,

Considérant que le conseil doit autoriser le maire à signer cette dite convention,

Après avoir délibéré, le conseil a l'unanimité

- **AUTORISE** le maire à signer cette convention

Ont signé tous les membres présents.



Le Maire,

Pascal BARBERET